

VILLE DE SAUVE

4 Place Sivel
30610 - SAUVE



DEPARTEMENT DU GARD

Téléphone : 04 66 77 50 19

Télécopie : 04 66 77 57 38

mairie.sauve@wanadoo.fr

www.ville-de-sauve.fr

Le Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le six mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel de Sauve, sous la présidence de Monsieur Olivier GAILLARD, Maire.

Présents : Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Denis VILLE.

Absents excusés : .

Carolle TURUT, donne procuration à Nathalie PICAS.

Frédéric BIBIA, donne procuration à Alexandra MASOT.

Pierre AUDIBERT, donne procuration à Denis VILLE.

Secrétaire de séance: Nathalie PICAS.

1/ APPROBATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à la majorité.

Pour : 15 (Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT).

Contre : 4 (Alexandra MASOT, Denis VILLE, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA)

Abstentions : 0

2/ SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « Les Jardins

Partagés de Sauve »

D030_2021

Dans le cadre du projet d'aménagement de jardins familiaux sur la commune, Nathalie PICAS présente le sujet et indique que la municipalité travaille depuis quelque temps sur la mise en œuvre de jardins partagés qui seront implantés sur la parcelle sise lieudit «Le Mail», cadastrée section AE 165-167-274.

Ce projet de création de jardins partagés est le fruit d'une collaboration entre la commune et l'association « Les Jardins partagés de Sauve ». Il s'inscrit dans une visée

sociale et économique, dans le but de réapprendre à cultiver, à prendre en compte et respecter l'environnement, et favoriser la coopération entre les citoyens. Ce projet permettra de :

- Créer un lieu de convivialité entre les habitants de Sauve
- De se procurer des produits sains, frais, de saison et à moindre coût
- D'avoir accès à un jardin pour les personnes qui n'en n'ont pas
- De favoriser la connaissance du milieu rural et de sa diversité en lieu avec les écoles, la MEEEX, le Centre de Loisirs, les ados, l'EPHAD
- De promouvoir une gestion écologique de l'environnement en favorisant l'économie de l'eau, le recyclage des déchets, le compostage et l'agriculture biologique.

Par ailleurs, les jardins permettront également la mise en pratique d'ateliers pédagogiques pour sensibiliser un large public à notre environnement et faire découvrir un jardinage responsable et plus largement, développer un lien durable avec la nature.

Monsieur Le Maire ajoute que cette convention constitue une autorisation d'occupation du domaine public accordée à l'Association à titre gracieux et qu'elle est contractée pour l'année civile, soit jusqu'au 31 Décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ladite convention.

Pour : 19 (Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE).

Contre : 0

Abstentions : 0

3/ DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES JARDINS FAMILIAUX

D031_2021

Pour continuer sur le sujet des jardins familiaux, le Maire explique que c'est la municipalité qui va porter les investissements pour aider l'association au départ de l'activité.

Madame MASOT demande quels sont les équipements à prévoir. Monsieur CASTALDI lui indique qu'il faudra prévoir : cuve de remplissage, portillon, portail, gravier de cheminement, pompe d'arrosage, etc...

Pour ces raisons, M. Olivier GAILLARD informe donc les conseillers que deux dossiers de demandes de subventions vont être effectués auprès du GAL et du Département du Gard. Le montage financier de l'opération se présente comme suit :

➤ L'un auprès du GAL (Groupe d'Action Locale)	60 %	16 090.30 €
➤ Le second auprès du Département du Gard	20 %	5 363.44 €
➤ Financement par la commune	20 %	5 363.43 €
TOTAL		26 817.17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les demandes de subventions comme exposé précédemment.

Pour : 19 (Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE).

Contre : 0

Abstentions : 0

4/ REVERSEMENT AU CCAS DU TIERS DU PRODUIT DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

D032_2021

M. Olivier GAILLARD expose à l'assemblée que la commune peut librement décider des modalités de répartition du produit des concessions de cimetière. La volonté de répartir le produit des concessions de cimetière en reversant le tiers du produit au CCAS est pratiquée depuis longtemps, mais cette volonté doit être formalisée expressément par une délibération de l'assemblée délibérante.

Sachant que le tarif des concessions – sur la commune de Sauve – est le suivant :

Type de concession	Tarif	CCAS	Commune
2.50 m ²	500 €	166.67 €	333.33 €
6.25 m ²	800 €	266.67 €	533,33 €
Colombarium	400 €	133.34 €	266.66 €

Le Maire propose aux membres du conseil de valider la répartition comme évoqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide - à l'unanimité - de fixer la répartition du produit des concessions de cimetière à 2/3 pour le budget communal et 1/3 pour le budget du CCAS.

Pour : 19 (Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE).

Contre : 0

Abstentions : 0

5/ RETRAIT DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA VENTE DU TERRAIN POUR DE L'HABITAT PARTICIPATIF

D033_2021

Le Maire explique qu'aux travers des différentes réunions avec l'Association EcoLogieSauve, et après analyse technique et financière de cette dernière, il apparaît qu'il y a nécessité d'avoir un seuil minimum d'une dizaine de familles pour rentabiliser une opération d'habitat participatif.

S'agissant d'une zone pavillonnaire et de la volonté de la majorité de respecter ce secteur avec un maximum de 4 familles, il a été convenu avec l'Association de ne pas donner suite à la délibération du 26.11.2020 et aux engagements respectifs des deux parties.

Pour rappel : cette délibération autorisait le maire à procéder à la vente des parcelles AR 164-165 à l'Association EcoLogisSauve.

Le souhait de la majorité concernant cette parcelle reste toujours de faciliter l'implantation de jeunes familles. Des réflexions sont donc menées pour réussir cet engagement, tout en respectant le quartier à majorité pavillonnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable au retrait de la délibération prise lors du Conseil Municipal du 26.11.2020.

Pour : 19 (Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE).

Contre : 0

Abstentions : 0

6/ ETUDE DE FAISABILITE POUR LE L'HABITAT PARTICIPATIF

D034_2021

Monsieur Le Maire explique le souhait de la majorité d'accompagner le projet d'habitat participatif. Il précise qu'un projet d'éco-quartier susceptible d'intégrer un habitat participatif, une maison en partage et différents services publics permettrait d'attirer et de fixer les jeunes familles sur Sauve, tout en assurant le lien intergénérationnel. En lien avec la révision du PLU, il faudrait trouver une parcelle en mesure de recevoir ce triptyque. Le projet se réaliserait en collaboration avec des partenaires privés et/ou publics, sachant que ce doit être une opération blanche pour la commune.

Mme Alexandra MASOT pose la question de l'emprise au sol nécessaire pour cette opération ; M. GAILLARD lui répond qu'entre 7000 et 8000 m² seront nécessaires.

Mme Alexandra MASOT demande qui fera l'étude ; M. Le Maire indique que la commune agissant en tant que facilitateur de l'opération, l'étude sera lancée directement par elle.

Mme Alexandra MASOT demande si la parcelle « Puech d'Anduze » pourrait convenir ; M. Le Maire lui répond par la négative, en raison du passage d'une ligne Haute Tension sur la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le lancement d'une étude sur la réalisation d'un éco-quartier.

Pour : 19 (Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE).

Contre : 0

Abstentions : 0

7/ CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS

D035_2021

Dans le cadre de l'entretien des structures sportives gérées par la commune de Sauve, il est nécessaire de réhabiliter les deux courts de tennis existants.

Par ailleurs, compte-tenu de la demande de plus en plus importante de bénéficier de ces structures, il est envisagé de créer un troisième court. Afin de mener à bien cette opération, il est nécessaire d'autoriser le maire à désigner un maître d'œuvre et engager les procédures de désignation des entreprises.

Les demandes de subventions afférentes à ce type d'opération seront effectuées une fois le coût d'objectif clairement défini et estimé à environ **100 000 € HT** ; les dossiers de subventions seront réalisés auprès des partenaires institutionnels – collectivités locales, Etat – ainsi qu'auprès de la Fédération Française de Tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'unanimité à la construction d'un court et la réhabilitation des 2 courts de tennis de Sauve existants.

Pour : 19 (Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE).

Contre : 0

Abstentions : 0

8/ EXONERATION TOTALE DES DROITS DE PLACE DES EXPOSANTS DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

D036_2021

Vu le contexte sanitaire et économique lié au Covid-19, le maire propose aux membres du Conseil de reconduire la délibération prise le 1^e octobre 2020, autorisant une exonération totale des droits de place pour les exposants du marché hebdomadaire, et ceci jusqu'en fin d'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'unanimité à cette décision.

Pour : 19 (Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE).

Contre : 0

Abstentions : 0

9/ EXONERATION TOTALE DES DROITS DE PLACE APPLIQUES AUX TERRASSES ET DEVANTURES DE COMMERCE

D037_2021

Vu le contexte sanitaire et économique lié au Covid-19, le maire propose aux membres du Conseil de reconduire la délibération prise le 11 Juin 2020, autorisant une exonération totale du paiement de la redevance perçue au titre du droit d'occupation du domaine public pour les terrasses et devantures de commerce, et ceci jusqu'en fin d'année 2021.

Mme Julie KATAN sort de la salle afin de ne pas participer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'unanimité à cette décision.

Pour : 18 (Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE).

Contre : 0

Abstentions : 0

10/ AVENANT AUX TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

D038_2021

M. Le Maire donne la parole à M. Jérôme CASTALDI.

M. Jérôme CASTALDI propose un avenant au marché public global. M. Le Maire informe les conseillers que les travaux supplémentaires, objet du présent avenant, sont dus à un laxisme de l'ancienne municipalité, qui a laissé choir les problématiques d'électricité et de gaz au sein de l'Eglise, générant aujourd'hui des surcoûts qui auraient dû être pris dans la globalité de l'opération.

M. Jérôme CASTALDI propose les trois devis suivants :

➤ Devis de l'entreprise BOIS DE BOUT	Tvx de Charpente	4 250.00 € HT
➤ Devis de l'entreprise SABATIER	Tvx d'Electricité	2 726.47 € HT
➤ Devis de l'entreprise DELESTRE	Tvx de Gaz	5 834.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable au choix de ces entreprises pour réaliser les travaux supplémentaires de réfection de la toiture de l'Eglise.

Pour : 19 (Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE).

Contre : 0

Abstentions : 0

11/ DECISIONS MODIFICATIVES SUR LES BUDGETS M14 ET M49

D039_2021

Il est proposé les décisions modificatives suivantes :

Sur le budget M14

SENS	SECTION	ARTICLE	INTITULE	Montant
D	F	678	Autres charges exceptionnelles	480 888.60 €
D	I	001	Solde d'exécution investissement	562 119.12 €
D	F	023	Virement à la section d'investissement	-47 317.23 €
TOTAL				995 690.49 €

SENS	SECTION	ARTICLE	INTITULE	Montant
R	F	002	Résultat d'investissement reporté	480 888.60 €
R	I	1068	Solde d'exécution investissement	609 436.35 €
R	I	023	Virement de la section d'investissement	-47 317.23 €
TOTAL				995 690.49 €

Sur le budget M49

SENS	SECTION	ARTICLE	INTITULE	Montant
D	F	673	Titres annulés	5 000.00 €

SENS	SECTION	ARTICLE	INTITULE	Montant
R	F	70	Participations assainissement collectif	5 000.00 €

Cette dernière Décision Modificative est due à la demande de PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) effectuée auprès d'un pétitionnaire qui, au final, n'a pu se raccorder à l'assainissement collectif. Il a donc fallu annuler cette participation. M. Le Maire en profite pour préciser que, suite à sa rencontre avec Suez, toute demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif fera l'objet d'une fiche établie par SUEZ, fiche qui sera adressée en mairie et déclenchera la levée de la PAC.

M. Le Maire informe également l'assemblée qu'une analyse financière est engagée sur le versement de cette participation car certains pétitionnaires n'auraient, semble-t-il, pas réglé leur dû.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessus.

Pour : 19 (Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE).

Contre : 0

Abstentions : 0

12/ DESIGNATION D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE FLORIAN

D040_2021

Dans le cadre du marché de prestations de services ayant pour objet la préparation et la livraison – en liaison froide – de repas pour le restaurant scolaire de l'Ecole Florian de notre commune, Lionel ROUGE expose les offres des 4 fournisseurs ayant candidaté à ce marché.

NOM DES CANDIDATS	ADRESSE
ELITE RESTAURATION	15 Rue Valentin Privé 89300 – JOIGNY
SUD EST TRAITEUR	Chemin des Mazes 34920 – LE CRES
API RESTAURATION	3 Rue Nicolas Appert ZAE Laclan 3 34770 – GIGEAN
DE LA TERRE A L'ASSIETTE	10 Chemin Neuf 34570 - VAILHAUQUES

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 20 avril 2021, les offres des candidats ont été analysées selon les critères d'évaluation suivants :

- Prix unitaire du repas 35 %
- Valeur technique 45 %
- Développement durable 20 %

Il en découle les résultats suivants :

CANDIDATS	PRIX REPAS HT	NOTE FINALE	RANG
ELITE RESTAURATION	2.75 €	10.1	3
SUD EST TRAITEUR	3.04 €	9.7	4
API RESTAURATION	3.52 €	10.2	2
DE LA TERRE A L'ASSIETTE	4.00 €	11.7	1

M. Le Maire précise que la base du choix s'est portée sur le prestataire « le mieux disant ». Dans ce contexte, c'est le candidat « **DE LA TERRE A L'ASSIETTE** » qui a été choisi, pour un prix unitaire de repas à **4 €**.

Mme Alexandre MASOT demande si le prix du repas n'est pas trop élevé. M. Le Maire lui répond qu'un contrat de partenariat est en cours d'étude avec la CAF, pour venir en aide aux familles, avec des possibilités d'aide estimées à 0.50 € maxi par repas, si ce contrat aboutit.

Par ailleurs, M. Le Maire précise qu'un travail est actuellement en cours pour que la municipalité s'engage financièrement sur le différentiel de prix et pour ne pas sanctionner pleinement les familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le choix de ce prestataire et suit la proposition de la CAO.

Pour : 19 (Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE).

Contre : 0

Abstentions : 0

La séance est levée à 19 H 05.